

Bon à savoir

Eau potable

- Appeler l'astreinte
- M'informer
- Accès rapides
 - Comprendre ma facture
 - Je règle ma facture
 - J'emménage ou je déménage
 - Demande de travaux

Afin de mieux réaliser nos missions liées à la relève et à l'entretien de votre compteur, nous vous rappelons que vous avez certaines obligations concernant l'accès et l'entretien de votre citerneau.

Pour mieux le retrouver et mieux intervenir le citerneau doit être dégagé, ainsi nos agents ne perdent pas de temps en nettoyage ou en recherche.



De même l'intérieur du citerneau doit être propre et cela pour mieux effectuer la relève de l'index, changer des pièces ou le compteur et surtout détecter les fuites.



Qui dit eau dit gèle, pour éviter des dégâts penser à isoler correctement votre compteur mais pas n'importe comment.

Attention ne pas utiliser n'importe quoi pour l'isolation. Le mieux est d'utiliser une plaque de polystyrène. Pas de paille, de polystyrène en vrac, de vêtements...

